

Compte rendu du conseil municipal du 15.04.2014 ;  
Membre excusé : Michel THOMAS.

Le conseil municipal constitue les commissions communales et regroupements intercommunaux et en désigne les membres. Possibilité d'y faire participer des membres extérieurs au Conseil

## **1. COMMISSIONS COMMUNALES**

**LISTE ELECTORALE** (révision de la liste annuelle des électeurs)  
1er Bureau (salle socio-éducative) : 1 délégué : LEROUX Fabrice  
2ème Bureau (école primaire Bata): 1 délégué ; RICHE Marie-line  
Liste générale : 2 délégués THOMAS Michel – ERMANN Stéphane

**PLAN LOCAL D'URBANISME** : un groupe de travail est nommé pour les questions d'urbanisme sur la commune.  
THOMAS Michel – ERMANN Stéphane – GOEURIOT Paule – MEREL Marie – LEROUX Fabrice – SINGERLE Flavien – AUBRY Emmanuel

**COMMISSION TOURISME & PECHE** valoriser les atouts touristiques de la commune (étang, village, cité)  
ERMANN Stéphane – SINGERLE Flavien – MEREL Marie – LEROUX Fabrice. Y seront associés, *sous réserve de leur accord*, GAD Ghislain – LEROY Sébastien – GEISLER Bernard (pour représenter la Cité)– les membres de l'association AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) – le Conservatoire des sites Lorrains (Prairie « remarquable » à Réchicourt le Château)

**TRAVAUX COMMUNAUX** : Etude des devis, marchés publics, – relations avec les fournisseurs –  
ERMANN Stéphane - KELLE Romain – THOMAS Michel – DEVANTAUX Didier – SINGERLE Flavien

**FINANCES COMMUNALES** : préparation des différents budgets et comptes financiers  
ERMANN Stéphane – THOMAS Michel – LEROUX Fabrice – AUBRY Emmanuel – DEVANTAUX Didier – MEREL Marie

**ASSOCIATIONS, FETES ET CEREMONIES** : en relation avec les différentes associations, préparation des cérémonies organisées par la commune  
SANDONATO Jean-Claude – DEVANTAUX Didier – MEREL Marie – GOEURIOT Paule – LECRIVAIN Chantal – LEROUX Fabrice – JAMBOIS Nathalie

**RELATIONS PUBLIQUES** : bulletin communal, flash infos, site INTERNET, création d'une plaquette d'information.  
ERMANN Stéphane - SANDONATO Jean-Claude – MEREL Marie

**COMMISSION INTERCOMMUNALE MOUSSEY/RECHICOURT** : pour les projets et dossiers spécifiques communs aux deux municipalités. (EAU /ASSAINISSEMENT /CONSTRUCTIONS/FETES ET CEREMONIES ...)  
THOMAS Michel – ERMANN Stéphane – LECRIVAIN Chantal – AUBRY Emmanuel – KELLE Romain – RICHE Marie-Line – DEVANTAUZ Didier – BERGER J. Bernard – SINGERLE Flavien.

**COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE** : visite des établissements recevant du public et contrôle des équipements avec les partenaires associés pour la délivrance des certificats de conformité: gendarmerie, direction départ. Incendie , services de l'Equipement  
BERGER Jean-Bernard – SINGERLE Flavien – LEROUX Fabrice

**COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS** chargée d'émettre des avis sur les nouvelles constructions, les transformations ou les changements d'affectation des propriétés bâties et non bâties.

Les six commissaires titulaires ainsi que les 6 délégués suppléants sont désignés par les soins du Directeur Régional des Finances Publiques (en poste à Metz) sur proposition d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

**Membres titulaires proposés** WOLFERSBERGER Arsène – MORQUE Hervé (domiciliés hors commune) – Mme NIVELLEAU DE LA BRUNIERE (prop. De bois) – THOMAS Michel – ERMANN Stéphane – BERGER Jean-Bernard – JAMBOIS Nathalie – DEVANTAUZ Didier – LEROUX Fabrice – AUBRY Emmanuel – MEREL Marie – LECRIVAIN Chantal.

**Membres suppléants proposés** : MOMBERT Michel – HAMANT Karine (domiciliés hors commune) – SANDONATO Jean-Claude – KELLE Romain - RICHE Marie-Line – GOEURIOT Paule – GALLAIS David – ANNESSER Pierre – GROSSE Camille – FRITSCH Elisabeth – WEBER Joël - GAD Ghislain.

#### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DES MARCHES PUBLICS**

membres titulaires : en + du maire Président de droit, – ERMANN Stéphane – AUBRY Emmanuel - DEVANTAUZ Didier

membres suppléants : 4 membres : SINGERLE Flavien – BERGER J. Bernard – KELLE Romain – LEROUX Fabrice

Stéphane ERMANN propose de créer une COMMISSION pour donner la parole aux jeunes de la commune.

Sa proposition est acceptée et la commission immédiatement constituée : Ses membres : Stéphane ERMANN (chargé de prendre contact avec les jeunes intéressés) et Nathalie JAMBOIS – Romain KELLE – Fabrice LEROUX – Marie-Line RICHE – Paule GOEURIOT

*Pour chaque commission, un Président et un rapporteur seront nommés. Les rapports seront présentés aux membres du conseil municipal. Le Maire est membre de droit de toutes les commissions.*

## **2. DIVERS ORGANISMES AU SEIN DESQUELS LA COMMUNE DOIT ETRE REPRESENTEE :**

Le conseil nomme ses représentants :

**LA PREVENTION ROUTIERE** : THOMAS Michel

**CONSEILLER EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE** : DEVANTAUZ Didier

### **3. REGROUPEMENTS ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

**AFFAIRES SCOLAIRES** : Participation aux différentes réunions des conseils d'école, relation commune/instituteurs/parents

Regroupement Pédagogique par Niveau RECHICOURT/AVRICOURT : 2 délégués titulaires, 2 suppléants.

KELLE Gérard – ERMANN Stéphane (délégués titulaires)

AUBRY Emmanuel – LEROUX Fabrice (délégués suppléants)

R.P.I.C : Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré pour les écoles de Bataville.

RICHEVAL/IBIGNY/ST GEORGES/FOULCREY/MOUSSEY/RECHICOURT : 2 délégués tit / 2 délégués suppléants.

KELLE Gérard – THOMAS Michel (délégués titulaires)

RICHE Marie-Line – LEROUX Fabrice (délégués suppléants)

### **DELEGUES COMMUNAUTAIRES AUPRES DE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ETANGS (désignés le 04.04.14)**

3 délégués d'office : le Maire et les 2 adjoints : KELLE Gérard, THOMAS Michel, ERMANN Stéphane

**SYNDICAT AUX SOURCES DU SANON DE LAGARDE** : KELLE Gérard – LECRIVAIN Chantal – RICHE Marie-Line.

**SYNDICAT DES EAUX DE LORQUIN/GONDREXANGE** : Participation des délégués titulaires aux réunions du syndicat à LORQUIN /désignés le 04.04.14

Délégués titulaires : (2) - Délégués suppléants : (2) Titulaires : KELLE Gérard, ERMANN Stéphane – Suppl/ DEVANTAUX Didier – JAMBOIS Nathalie

### **5. DESIGNATION DE DELEGUES EN CHARGE DES ETABLISSEMENTS COMMUNAUX**

**SALLE SOCIO-EDUCATIVE** : désignation de responsables pour le suivi des locations et chargés de faire appliquer le règlement de la salle.

Monsieur Jean-Claude SANDONATO se propose pour prendre la responsabilité de la gestion de la salle. Assisté dans sa tâche par Monsieur Jean-Bernard BERGER et Madame Paule GOEURIOT.

**GITE LE PRE FLORENTIN** désignation de responsables pour le suivi des locations.

En cas d'absence du Maire pour la réception des clients au gîte et leur installation dans les locaux, son remplacement auprès des locataires sera assuré par Messieurs Stéphane ERMANN ou Didier DEVANTAUX.

### **6. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le conseil d'Administration, présidé par le Maire, est composé de membres élus et de membres nommés extérieurs au conseil, choisis parmi les habitants.

Les membres du conseil doivent être renouvelés pour le présent mandat 2014-2020  
4 membres du conseil municipal et 4 membres extérieurs au conseil siègent au sein du conseil d'administration.

KELLE Gérard – LECRIVAIN Chantal – MEREL Marie - JAMBOIS Nathalie feront partie du conseil d'Administration assistés de Sœur Rita (qui accepte le mandat) et de trois autres membres à choisir parmi les habitants.

### Indemnité du Maire et des adjoints

Après en avoir délibéré, les conseillers présents décident à l'unanimité de fixer :

- l'indemnité du maire au taux de 31% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 1 178,45 € brut par mois à compter du 04 avril 2014.
- l'indemnité des adjoints au taux de 8,25% de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 313,62 € brut par mois à compter du 04 avril 2014.

### indemnité de conseil au Receveur Municipal

Le conseil municipal  
DECIDE

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Thierry PENIGNAUD, Receveur Municipal, pour la durée du mandat 2014-2020.

Communications diverses :

- lecture de la lettre de Monsieur André PERRIN félicitant les conseillers municipaux pour leur élection,
- Une visite des propriétés communales, une rencontre avec les entrepreneurs locaux.... seront organisées prochainement.

G. KELLE, Maire



Ampliations aux conseillers le 17.04.2014